

ARRÊTÉ 2023-A 006
PORTANT AVENANT A LA RÉGIE DE RECETTES
POUR LA VENTE DE COMPOSTEURS N°32 004

Monsieur Jean-Marc DUMOULIN, Président de la Communauté de Communes Val'Aïgo,

Vu la délibération 2014/18 en date du 22 mai 2014 instituant une régie de recettes pour la vente de composteurs.

CONSIDÉRANT qu'il convient de transférer du budget général vers le budget annexe des déchets les gains de la régie sus-évoquée.

Vu l'avis conforme du Comptable Public Assignataire en date du **27 septembre 2023**.

ARRETE

Article Unique :

Les recettes de la Régie de recettes n°32 004 pour la vente des composteurs abondent, dorénavant, le budget annexe des déchets, sous le nouveau numéro : **32601**.

Fait à Villemur-sur-Tarn, le 28 septembre 2023

Jean-Marc DUMOULIN,



Président

Affiché le

28 SEP. 2023

Délais et voies de recours : la présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la communauté de communes Val'Aïgo.